

# Conditions Générales de Vente de l'offre Dr Watt

Version 2017/02/21

## PREAMBULE

Les présentes Conditions Générales de vente régissent les relations entre la société Enercoop Rhône-Alpes, Société Coopérative d'Intérêt Collectif à forme anonyme (SCIC-SA) à capital variable, ci-après dénommé « le Prestataire », ayant son siège situé :

Petite Halle - 31 rue Gustave Eiffel -38 000 Grenoble,  
immatriculée au RCS de Grenoble sous le numéro 523 032 464,

et le consommateur particulier, ci-après « le Client » souhaitant consulter ou effectuer un achat sur le site <http://www.dr-watt.fr/> de formations en maîtrise de l'énergie proposées par le Prestataire dont l'activité consiste notamment à fournir des services énergétiques aux consommateurs résidentiels et non résidentiels dans l'objectif de diminuer leurs consommations d'énergie, en particulier par des formations et du conseil.

Le dispositif contractuel, ci-après le « Contrat » se compose :

- des présentes Conditions Générales ;
- des Conditions Particulières complétées par le Client lors de sa souscription sur le site <http://www.dr-watt.fr/>.

## 1. Définitions

Dans les présentes Conditions Générales de vente de l'Offre Dr Watt, l'expression :

**Client** : désigne la personne physique qui souscrit l'Offre Dr Watt.

**Commande** : désigne la souscription à l'Offre Dr Watt sur le site internet : <http://www.dr-watt.fr/>.

**Compte** : désigne le compte individuel du Client créé sur le Site lui permettant de bénéficier des Prestations en ligne de l'Offre Dr Watt.

**Conditions Générales d'Utilisation** : conditions d'utilisation du site <http://www.dr.watt.fr/> entretenu par la société ENERCOOP.

**Contrat** : désigne les présentes conditions générales de vente et les conditions particulières.

**Équipement** : désigne le Wattmètre ainsi que tout composant ou élément matériel nécessaires à son utilisation.

**Espace Utilisateur** : désigne l'espace mis à la disposition du Client sur le Site, accessible au travers du Compte lui permettant notamment d'entrer ses résultats et d'analyser sa consommation.

**Identifiants** : désigne le pseudonyme et le mot de passe de connexion permettant au Client d'avoir accès à son Compte sur le Site.

**Parties** : désigne collectivement le Prestataire et le Client et individuellement l'un ou l'autre.

**Prestations** : désigne tout ou partie des services fournis par le Prestataire dans le cadre de l'Offre Dr Watt tels que la réalisation d'une formation ou encore l'animation d'une plate-forme informatique d'analyse et d'échange mise à disposition du Client.

**Offre Dr Watt** : désigne la proposition commerciale du Prestataire dont le contenu est décrit dans un catalogue en ligne. Cette offre a pour objectif de permettre au Client de réaliser un auto-diagnostic et une diminution de sa consommation d'électricité.

**Site** : désigne le site internet accessible depuis l'adresse <http://www.dr-watt.fr/> entretenu par la société ENERCOOP.

**Wattmètre** : désigne l'appareil prêté par le Prestataire au Client durant la formation Dr Watt servant à mesurer la puissance électrique consommée par un récepteur ou fournie par un générateur électrique.

## 2. Objet

Les présentes conditions générales de vente (ci-après les « Conditions Générales ») ont pour objet de régir les relations contractuelles entre le Prestataire et le Client dans le cadre de la vente de l'Offre Dr Watt.

## 3. Dispositions générales

3.1. Le Client reconnaît avoir pris connaissance détaillée des Conditions Générales avant sa souscription à l'Offre Dr Watt et les avoir acceptées expressément sans aucune réserve ni restriction.

3.2. Sauf dérogation formelle et expresse du Prestataire, les Conditions Générales prévalent sur tout autre document communiqué au Client.

3.3. Le fait que l'une des Parties ne se prévale pas à un moment donné de l'une quelconque des présentes conditions générales de vente ne peut être interprété comme valant renonciation à s'en prévaloir ultérieurement.

## 4. Souscription – Rétractation

### 4.1. Conclusion et prise d'effet

4.1.1. La souscription à l'Offre Dr Watt implique la création d'un Compte sur le site <http://www.dr-watt.fr/>. La création du Compte est gratuite et réservée aux personnes majeures ou capables conformément aux dispositions légales en vigueur. Elle nécessite l'acceptation sans réserve ni restriction des Conditions Générales d'Utilisation du Site Web.

4.1.2. L'accès au Compte est protégé par un Identifiant personnel, il appartient au Client de protéger la confidentialité de ses Identifiants. Le Client sera engagé par toute Commande réalisée à partir de son Compte.

4.1.3. Le Prestataire se réserve le droit de refuser toute Commande qui contreviendrait aux stipulations des Conditions Générales ainsi qu'aux dispositions légales et réglementaires françaises en vigueur.

4.1.4. La demande de souscription se fait au travers du Compte. La demande est transmise en ligne au Prestataire par le biais d'une procédure de souscription disponible sur le Compte. Les informations requises par la procédure de souscription doivent être dûment complétées et approuvées par le Client. Le Client s'engage à transmettre toutes les informations nécessaires à son inscription et les certifie exactes et sincères au jour de la saisie. À tout moment, le Prestataire peut demander des informations complémentaires.

La souscription sera considérée comme définitive dès la réception d'un courrier électronique de validation. Le Client pourra visualiser les détails de sa commande sur son Espace Utilisateur dans la rubrique « mon compte ».

4.1.5. Le montant total de la formation doit être intégralement réglé au plus tard lors de la première session en présentiel par paiement comptant selon les modalités prévues à l'article 7.

Le Prestataire se réserve le droit de refuser la participation du Client qui n'aurait pas réglé le montant total de l'Offre Dr Watt.

### 4.2. Droit de rétractation

4.2.1. Lorsque le Client souscrit à l'Offre Dr Watt sur le Site Web, il dispose d'un délai de quatorze (14) jours calendaires à

compter de la validation de la Commande pour exercer son droit de rétractation sans avoir à justifier ni à payer de pénalités.

4.2.2. Pour exercer son droit de rétractation, le Client doit remplir à cet effet le formulaire de rétractation type (téléchargeable ici) ou toute déclaration dénuée d'ambiguïté et l'envoyer par e-mail à l'adresse suivante : dr-watt@enercoop-rhone-alpes.fr ou par courrier avec accusé de réception à l'adressé indiqué dans le Préambule.

4.2.3. Le Client exerçant son droit de rétractation obtiendra le remboursement correspondant au montant de la Commande dans un délai de quatorze (14) jours.

4.2.4. Le Client peut demander à ce que l'exécution de son Contrat débute avant la fin du délai de rétractation. Pour cela le Client doit cocher la case prévue à cet effet lors de la conclusion de la Commande sur le Site internet.

En cas d'exercice de son droit de rétractation après avoir bénéficié des Prestations, le Client est informé que le Prestataire lui facturera le montant de la Prestation au prorata de la période et/ou de la nature des Prestations fournies.

Dans le cas où le Client a participé à la première formation présentielle et que l'Équipement lui a été remis, il devra le renvoyer ou le rendre au Prestataire au plus tard quatorze (14) jours après qu'il lui ait communiqué sa décision de rétractation.

Les frais directs de renvoi de l'Équipement sont à la charge du Client. À réception de l'Équipement, le Prestataire retournera la caution de vingt euros (20 € TTC) sous un délai de quatorze (14) jours sous réserve que l'Équipement soit rendu dans un état similaire à celui dans lequel il était au moment de sa remise dans les mains du Client.

## **5. Prestations fournies dans le cadre de l'Offre Dr Watt**

### **5.1. Description de l'Offre**

5.1.1. L'Offre Dr Watt s'organise autour (i) d'une formation en deux temps (deux sessions présentielles), ci-après dénommé la « Formation », délivrée par le Prestataire et (ii) d'un suivi permanent au travers de la mise à disposition d'un Espace Utilisateur permettant d'accéder aux outils d'analyse de la consommation électrique et aux F.A.Q sur le Site Web.

Pour chaque Formation, un nombre maximum de participants est défini. Le Prestataire se réserve le droit de refuser une inscription à une Formation dans le cas où le nombre maximum de participants serait atteint, le Client sera alors orienté vers le choix d'une autre date.

5.1.2. A ce titre, le Prestataire s'engage à ce que le personnel affecté à l'exécution des Prestations dispose des compétences requises pour assurer la qualité de la bonne exécution des Prestations.

5.1.3. Le formateur est chargé de mettre tout en œuvre pour assurer la sécurité des Participants lors des formations présentielles.

5.1.4. Le Client s'engage à respecter les consignes qui lui seront données lors de chaque formation présentielle par le formateur. Toute attitude incorrecte ou non-respect par le Client des consignes de sécurité pourra justifier son exclusion, sans qu'il ne puisse demander aucun remboursement ou dédommagement à ce titre.

### **5.2. Équipement**

5.2.1. Dans le cadre de la Formation Dr Watt, le Prestataire prête au Client l'Équipement. Le prêt de l'Équipement se fait contre remise d'une caution par le Client au Prestataire sous forme d'un chèque d'un montant égal à vingt euros Toutes Taxes Comprises (20 € TTC) lors de la première formation présentielle.

5.2.2. Le Client s'engage à utiliser l'Équipement avec prudence et conformément aux consignes de sécurité données par le formateur.

5.2.3. Le Client s'engage à restituer l'Équipement le jour de la deuxième session de formation présentielle. Le chèque de caution lui sera alors restitué dans un délai de quinze (15) jours suivant la restitution de l'Équipement, excepté dans les cas visés ci-dessous.

Le Client doit restituer l'Équipement dans l'état où il se trouvait lorsqu'il en a pris possession. Pour des raisons de sécurité, le

Client s'engage à signaler les dégradations ou les chocs éventuels subis par l'Équipement.

5.2.4. En cas de vol, perte, dégradation ou non-retour de l'Équipement, le Prestataire se réserve le droit d'encaisser le chèque de caution. Toutefois le Client ne saurait être tenu responsable des conséquences dommageables des vices cachés de l'Équipement dès lors que la preuve desdits vices est apportée par le Client.

5.2.5. À la fin de la Formation le Client peut acheter l'Équipement ou le restituer au Prestataire. Le prix de l'Équipement est de vingt euros Toutes Taxes Comprises (20 € TTC).

En cas d'achat de l'Équipement, et sauf accord contraire des Parties, le Prestataire procédera à l'encaissement du chèque de caution laissé par le Client.

5.2.6. Bien que cet Équipement reste la propriété du Prestataire pendant la durée du prêt, le Client est le seul gardien de l'Équipement à compter de l'entrée en possession des Équipements. Le Client demeure responsable de tout dommage causé par une mauvaise utilisation de l'Équipement.

### **5.3. Espace Utilisateur**

5.3.1. L'accès au Site est garanti 24/24 heures, 7/7 jours, par la société ENERCOOP qui est responsable de ce Site. Le Prestataire ne saurait être tenu responsable de toutes difficultés d'accès au Site rencontrées par le Client.

5.3.2. Le Client est le seul responsable des informations, des messages et d'une manière générale de tout contenu qu'il diffuse via l'Espace Utilisateur.

Le Client s'engage à ne rien faire qui pourrait porter atteinte à la considération du Prestataire, de ses activités ou de ses représentants.

Toute utilisation abusive de l'Espace Utilisateur pourra faire l'objet de poursuites judiciaires. De plus, dans ces cas, le Prestataire se réserve le droit de suspendre ou clôturer le compte utilisateur du Client.

## **6. Annulation et report de la Formation**

Le Prestataire se réserve le droit d'annuler ou de reporter une Formation, sept (7) jours maximum avant le début de ladite Formation, principalement à cause d'un nombre insuffisant de participants ou en cas de force majeure. En cas d'annulation, la somme réglée au moment de la souscription sera remboursée intégralement, sous quatorze (14) jours, au Client, mais aucune indemnité ne sera due.

## **7. Prix, facturation et règlement**

7.1. Les prix de l'Offre Dr Watt sont indiqués en euros Toutes Taxes Comprises (TTC).

Les prix n'incluent pas le montant de la caution prévue à l'article 5.2. des présentes pour le prêt de l'Équipement. Cette caution sera exigée préalablement au prêt de tout Équipement par le Prestataire.

7.2. Le Client peut s'acquitter du paiement par chèque en euros, par paiement en ligne (prélèvement automatique ou virement bancaire ou carte bancaire via un paiement en ligne sécurisé) ou en espèces (directement auprès du formateur le jour de la première session de formation présentielle). Les chèques doivent être adressés à l'adresse indiquée dans le préambule.

Le paiement de la Commande est effectué en une seule fois. Ainsi, aucun escompte ou pénalité de retard n'est applicable.

7.3. Une facture est établie pour chaque souscription.

La facture sera transmise au Client par voie électronique. Le Client accepte de recevoir la facture par ce moyen, sauf demande expresse exprimée par le Client de recevoir sa facture par voie postale.

7.4. Le Prestataire se réserve le droit de modifier ses prix à tout moment avant la validation définitive de la commande, notamment en cas d'augmentation du taux de la TVA. Les Commandes sont facturées au tarif en vigueur sur le Site Web au

moment de la validation définitive de la Commande par le Client.

7.5. Le Client est soumis à l'obligation de payer le prix au comptant de l'Offre Dr Watt. Tout manquement à cette obligation entraîne de fait l'annulation de la souscription à l'Offre Dr Watt.

Il est vivement conseillé d'envoyer le chèque suffisamment à l'avance pour qu'il soit réceptionné par le Prestataire avant le début de la Formation, à défaut le Client peut s'acquitter du coût de l'Offre Dr Watt au plus tard le jour même de la première formation présentielle.

## **8. Responsabilité**

8.1. Les Prestations proposées par le Prestataire mettent à sa charge une obligation de moyen. Le Prestataire s'engage en particulier à fournir tous les moyens humains et matériels adéquats et à apporter tous les soins à l'exécution des Prestations. Le Prestataire ne garantit nullement des économies dans les factures d'électricité du Client, l'engagement personnel du Client et la mise en application réelle et concrète des conseils apportés dans le cadre de l'Offre Dr Watt étant les seuls moyens d'atteindre un véritable impact dans sa consommation d'électricité.

8.2. La responsabilité des Parties est limitée aux dommages matériels, directs et certains à l'exclusion de tout dommage indirects, perte d'opportunité, préjudice par ricochet ou de tout manque à gagner.

8.3. En toute hypothèse, dans le cas où la responsabilité du Prestataire serait engagée, les dommages et intérêts ne pourront excéder les sommes facturées et encaissées par le Prestataire au titre de la Commande.

## **9. Résiliation – Clôture du Compte**

9.1. En cas de manquement grave et/ou répété de l'une des Parties à l'une quelconque de ses obligations, et sauf cas de force majeure, l'autre Partie pourra la mettre en demeure de respecter ses engagements par lettre recommandée avec demande d'avis de réception avec mention expresse de son intention de mettre fin au Contrat si ces engagements n'étaient pas respectés sous un délai de sept (7) jours calendaires.

9.2. Le Compte sera alors clôturé au jour de la résiliation et, si l'Équipement n'a pas été acheté par le Client, celui-ci devra le restituer au Prestataire sous quinze (15) jours après la résiliation. Le Prestataire devra alors restituer le chèque de caution au Client sous quinze (15) jours dans les conditions de l'article 5.2.

9.3. Le Client peut demander à tout moment la clôture de son Compte au travers les moyens de communication détaillés dans l'article 13. Un signalement indiquera la désinscription du Client et que le Compte a été clôturé.

9.4. La clôture du Compte entraîne de plein droit la résiliation du présent Contrat.

## **10. Force majeure**

10.1. Aucune des Parties ne pourra être tenue pour responsable de son retard ou de sa défaillance à exécuter l'une des obligations à sa charge au titre de la relation contractuelle issue de l'Offre Dr Watt si ce retard ou cette défaillance sont l'effet direct d'un cas de force majeure.

10.2. On entend par force majeure tout événement échappant au contrôle des Parties, qui ne pouvait être raisonnablement prévu lors de la conclusion du Contrat et dont les effets ne peuvent être évités par des mesures appropriées, empêche l'exécution de son obligation par l'une ou l'autre des Parties.

10.3. Chaque Partie informera l'autre Partie, sans délai, de la survenance d'un cas de force majeure dont elle aura connaissance et qui, à ses yeux, est de nature à affecter l'exécution du contrat.

10.4. Si le cas de force majeure perdure au-delà d'un (1) mois, chaque Partie aura le droit de résilier le Contrat qui les lie, sans octroi de dommages et intérêts.

10.5. Ladite résiliation prendra effet à la date de la réception par l'autre Partie de la lettre adressée en recommandé avec Accusé de Réception.

## 11. Cession

11.1. Le présent Contrat ne peut faire l'objet de cession par le Client sans l'accord exprès et préalable du Prestataire.

11.2. Le Prestataire pourra céder le présent Contrat à une entité juridique distincte de son choix. Le Client sera informé de la cession du Contrat par simple courrier moyennant un délai d'un (1) mois.

## 12. Protection des données à caractère personnel

12.1. En conformité avec les dispositions de la loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés modifiée, le Client est notamment informé que ses données personnelles sont destinées au Prestataire à des fins de :

- gestion et suivi de l'inscription au Site ;
- gestion de la relation client ;
- gestion et suivi des commandes, leur paiement, leur livraison ;
- prospection commerciale Enercoop.

12.2. Dans le cadre de la gestion du Contrat et si le Client ne s'y est pas opposé, le Prestataire pourra utiliser les données collectées à des fins de prospection commerciale pour informer ce dernier de ses nouvelles offres et services ainsi que de ses partenaires pouvant l'intéresser.

12.3. Le Client est informé qu'il dispose d'un droit d'accès, d'interrogation, et de rectification qui lui permet, le cas échéant, de faire rectifier, compléter, mettre à jour, verrouiller ou effacer les données personnelles le concernant.

12.4. Le Client dispose également d'un droit d'opposition au traitement de ses données personnelles ainsi qu'un droit d'opposition à ce que ces données soient utilisées à des fins de prospection commerciale par le Prestataire.

12.5. L'ensemble de ces droits s'exerce à l'adresse précisée à l'article 13.

12.6. Afin de recevoir une copie des informations sur le traitement des données qui le concernent, le Client doit accompagner son courrier d'une copie d'une pièce d'identité.

12.7. Dans le seul but de recevoir le meilleur service possible, le Client s'engage à actualiser régulièrement les informations qui le concernent. A cet égard il procède par tout moyen et notamment via son Espace Utilisateur.

## 13. Communication

Pour toute information, question ou réclamation, le Client peut contacter l'expert Dr Watt d'Enercoop.

Par e-mail : [dr-watt@enercoop-rhone-alpes.fr](mailto:dr-watt@enercoop-rhone-alpes.fr)

Par téléphone : 04 56 40 04 20

Par courrier à l'adresse suivante : Enercoop Rhône - Alpes - Petite Halle - 31 rue Gustave Eiffel - 38 000 Grenoble

## 14. Démarchage téléphonique

Le Client qui ne souhaite pas faire l'objet de démarchage téléphonique pour se voir proposer des offres commerciales peut s'inscrire gratuitement sur la liste d'opposition au démarchage téléphonique Bloctel ([www.bloctel.gouv.fr](http://www.bloctel.gouv.fr)).

## **15. Règlement des différends et loi applicable**

15.1. Les relations contractuelles entre le Client et le Prestataire sont régies par la loi française. Tout litige né de l'interprétation, de la validité ou de l'exécution des présentes conditions générales de vente donnera lieu à une tentative de règlement amiable entre les Parties. A défaut d'accord amiable, le litige sera porté par la Partie la plus diligente devant la juridiction matériellement et territorialement compétente.

15.2. Conformément aux articles L. 612-1 à L. 612-5 du Code de la consommation, tout consommateur a le droit de recourir gratuitement à un médiateur de la consommation en vue de la résolution amiable du litige qui l'oppose à un professionnel. A cet effet, le Prestataire garantit au Client le recours effectif à un dispositif de médiation de la consommation